

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par la société « UM6P Ventures SA » de la société « Spotter SARL » à travers l'acquisition de 15% de son capital et des droits de vote y afférents**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur :** « UM6P Ventures SA » ;
- **La cible :** « Spotter SARL ».

**Nature de l'opération**

- Prise du contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Marché des services technologiques de vérification de la solvabilité des moyens de paiements.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 24 novembre 2025.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par la société « UM6P Ventures SA » de la société « Spotter SARL » à travers l'acquisition de 15% de son capital et des droits de vote y afférents.

« UM6P Ventures SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant son siège social à Lot 660, Hay Moulay Rachid, Ben Guérir, immatriculée au Registre du Commerce de Ben Guérir sous le numéro 1965. Elle dispose d'un portefeuille d'investissement actif dans les secteurs de l'agriculture, de la chimie, des technologies vertes et des technologies de la santé.

« Spotter SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, dont le siège social est situé au 250 Boulevard Zerktouni étage 9, n°92, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca, sous le numéro 488685. Elle est active dans le secteur des services technologiques de vérification de la solvabilité des moyens de paiements.

Fait à Rabat le 13 novembre 2025